



3^{ème} MONTEE de DEMONSTRATION BOUILLY AUTOS LEGEND

asa-auboise.com

11 et 12 avril 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Auboise organise les 11 et 12 avril 2026 une montée de démonstration intitulée 3^{ème} montée de Bouilly Autos Legend inscrite au calendrier de la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue Régionale du Sport Automobile le **7.01.26** sous le numéro **4** et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **104** en date du **3.02.26**.

Organisateur administratif : ASA AUBOISE BP 60286 10008 TROYES CEDEX

Organisateur technique : ASA AUBOISE BP 60286 10008 TROYES CEDEX

Lieu : sortie de Bouilly (Aube) sur la D 72.

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques de Sécurité des montées et courses de côte et au présent règlement particulier.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Article 2 : OFFICIELS, HORAIRES, VERIFICATIONS

Article 2.1 : Officiels

Directeur de course : PIGENET Jean Michel licence 37172 - 0445

Directeur de course adjoint : OLIVAIN Jacky licence 3272 - 0324

Commissaire technique : COLIBERT Roger licence 59209 - 0325

Chef de poste à l'arrivée : DESCHARMES Rémi licence 241433 - 0324

Médecin : Dr VOINEA Vincendu

Ambulances : SAS MUNCH 21320 THOISY LE DESERT

Article 2.2 : Horaires

Ouverture des engagements : le 1er mars à 8h00

Clôture des engagements : le 4 avril à 24 h 00

Publications de la liste des engagés le 8 avril 2026



Vérifications administratives : le 11 avril de 16 h 00 à 19 h 30 et le 12 avril de 7 h 00 à 8 h 00

Vérifications techniques : le 11 avril de 16 h 15 à 19 h 30 et le 12 avril de 7 h 00 à 8 h 15

Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ le 12 avril à 8h20

Briefing des participants : le 12 avril à 8 h 30 sur la ligne de départ

Montées à partir de 9 heures

Article 2.3 : Vérifications

Vérifications administratives :

Vérifications administratives : le 11 avril de 16 h 00 à 19 h 30 et le 12 avril de 7 h 00 à 8 h 00

Les participants devront présenter :

Licences ou titres de participation, le permis de conduire pour le ou les conducteurs

La carte grise ou titre de circulation, passeport technique (PTH ou PTN) pour la voiture

Attestation d'assurance et vignette de contrôle technique en cours de validité pour les voitures régulièrement immatriculées.

Vérifications techniques :

Vérifications techniques : le 11 avril de 16 h 15 à 19 h 30 et le 12 avril de 7 h 00 à 8 h 15

Pour les véhicules régulièrement immatriculés de série et conformes à la législation routière française

Elles porteront sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime ainsi que le bon état des pneumatiques, du liquide de frein et de la fixation de la batterie.

Sont obligatoires : un extincteur d'1kg minimum en cours de validité, ceintures de sécurité ou harnais (si équipement d'origine) gilets fluorescents et triangle de pré signalisation.

Pour les véhicules de compétition, ils devront être conformes aux RTS et se référer à l'article 4 du règlement standard des montées de démonstration.

Article 3 : PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

Tout équipage doit être composé du premier pilote et facultativement d'un ou plusieurs équipiers (un par montée) et obligatoirement spécifiés sur le bulletin d'engagement. Il ne peut pas y avoir plus de deux personnes par voiture lors des montées.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité. Pour être autorisé à conduire, un équipier doit lui aussi être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

L'Age minimum d'un équipier est de 16 ans, et doit être titulaire d'un titre de participation.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du règlement jusqu'au 4 avril à 24 h 00 à l'adresse suivante :

ASA AUBOISE

BP 60286

10008 TROYES CEDEX

Tel : 06 25 08 89 75 – 06 21 41 33 27

Ou par mail sur : asaauboise.inscriptions@gmail.com

Les droits d'engagement sont fixés à **90 €** (hors titre de participation) avec la publicité de l'organisateur, ou 180 € sans la publicité. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'inscription.

Tous les conducteurs et équipiers devront être en possession d'une licence valable pour la pratique du sport automobile pour l'année en cours ou d'un titre de participation valable pour la montée de démonstration concernée (à prendre directement sur le site de la FFSA -ffsa.org-) TPRLR au prix de 23€.

Les licences ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Article 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : Voitures admises

Les voitures admises sont les suivantes :

Voitures de série conformes à la législation routière française ou des voitures de compétition.

Les voitures de compétition devront être en possession d'un passeport technique, ou conformes à un règlement technique, et/ou à une fiche d'homologation ou à la Revue Technique de la voiture concernée.

Nota : les fiches d'homologation des voitures historiques se trouvent sur le site de la FIA : <https://historicdb.fia.com/>

Equipements des participants : le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes et les bras est obligatoire, les matières particulièrement inflammables sont interdites (synthétique, nylon, etc.). Le port d'un casque adapté à la compétition est obligatoire pour toutes les voitures sans exception et pour les véhicules de compétition, conformes aux RTS.

Le nombre de voitures admises est fixé à 100.

Les voitures admises :

4.2 : Equipements de sécurité

Conforme aux RTS, voir article 4.2 du règlement standard des montées de démonstration

4.3 : Mesures et dispositifs de sécurité

Une ambulance (SAS MUNCH) sera présente au départ de la montée et équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration.

Une équipe d'extraction est-elle présente : NON

Un médecin (Docteur VOINEA Vincendu) sera présent au départ de la montée.

Article 5 : DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le parcours se situe sur la D 72 sur une longueur de 1650 mètres avec une pente moyenne de 3%.

Montées le dimanche 12 avril de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17 h 30. Les voitures régulièrement immatriculées se présenteront en début de chaque montée, les véhicules de compétition ensuite. Les départs seront donnés toutes les 30 secondes.

Le nombre maximum de véhicules est fixé à 100.

Si à la date du 5 avril, le nombre de véhicules participants est inférieur à 60, l'organisateur se réserve le droit d'annuler cette manifestation. Les engagements seront alors intégralement remboursés.

Article 6 : ASSURANCES

L'ASA Auboise a souscrit une assurance en responsabilité civile selon la réglementation en vigueur.

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipiers, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent, conducteur, équipier est totalement responsable de son ou de ses assurances.

Article 7 : PUBLICITE

Publicité obligatoire :

L'AUTO LECLERC ROMILLY SUR SEINE

Article 8 : REMISE DE SOUVENIRS

La remise de souvenirs aura lieu le 12 avril à 18 h 00 sur la ligne de départ.